## Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité



Sous - Annexes PROJET - 21 Octobre 2010

Nom	Directive habitats (Annexe II, annexe II prioritaire, annexe IV	protection nationale (Annexe I ou II)	Statut de protection régionale ou départementale	Statut livre rouge (Eteint, Indéterminé, rare, vulnérable)
Aconitum variegatum L. ssp.				
pyrenaicum Vivant			MP, AQ	V
Adonis pyrenaica DC.		I		V
Aethionema saxatile (L.) R. Br. ssp.				
ovalifolium (DC.) Nyman			MP	R
Agrimonia procera Wallr.			AQ	
Agrostis truncatula Parl. ssp. commista Castroviejo & Charpin			MP	R
Alisma gramineum Lej.		II		
Alyssum cuneifolium Ten.			MP	R
Amaranthus bouchonii Thell.			AQ	
Androsace ciliata DC.			MP	
Androsace cylindrica DC.	IV	I		
Androsace cylindrica DC. ssp. cylindrica	IV	ı		v
Androsace cylindrica DC. ssp. hirtella (Dufour) Greuter & Burdet	IV	ı		1
Androsace helvetica (L.) All.		ı		
Androsace pyrenaica Lam.	II	I		
Androsace vandellii (Turra) Chiov.		I		
Anemone coronaria L.		I		
Anogramma leptophylla (L.) Link			31 09	
Aphyllanthes monspeliensis L.			AQ 31	
Aquilegia viscosa Gouan		I		
Aquilegia viscosa Gouan ssp. hirsutissima (TimbLagr.) Breistr.		1		
Armeria pubinervis Boiss.		I		
Arnica montana L.			AQ	
Asperula capillacea (Lange) R. Vilm. ex				
Kerguélen			AQ	
Asplenium seelosii Leybold ssp. glabrum (Litard. & Maire) Rothm.		ı		E
Aster pyrenaeus DC.	II IV	I		E
Bellevalia romana (L.) Reichenb.		1		V
Borderea pyrenaica (Gren.) Miégeville		ı		v
Brassica repanda (Willd.) DC. ssp. galissieri (Giraud.) Heywood				v
Buxbaumia viridis (Moug.ex Lam. & DC.) Brid.ex Moug. & Nestl.	Ш			
Campanula speciosa Pourret subsp.				
speciosa			AQ	
Carex bicolor All.		I		
Carex binervis Sm.			MP	
Carex buxbaumii Wahlenb.		I		V
Carex depauperata Curtis ex With.			MP	
Carex depressa Link ssp. depressa			MP	
Carex diandra Schrank			MP	
Carex limosa L.		1		
Carex liparocarpos Gaudin subsp. liparocarpos			AQ	

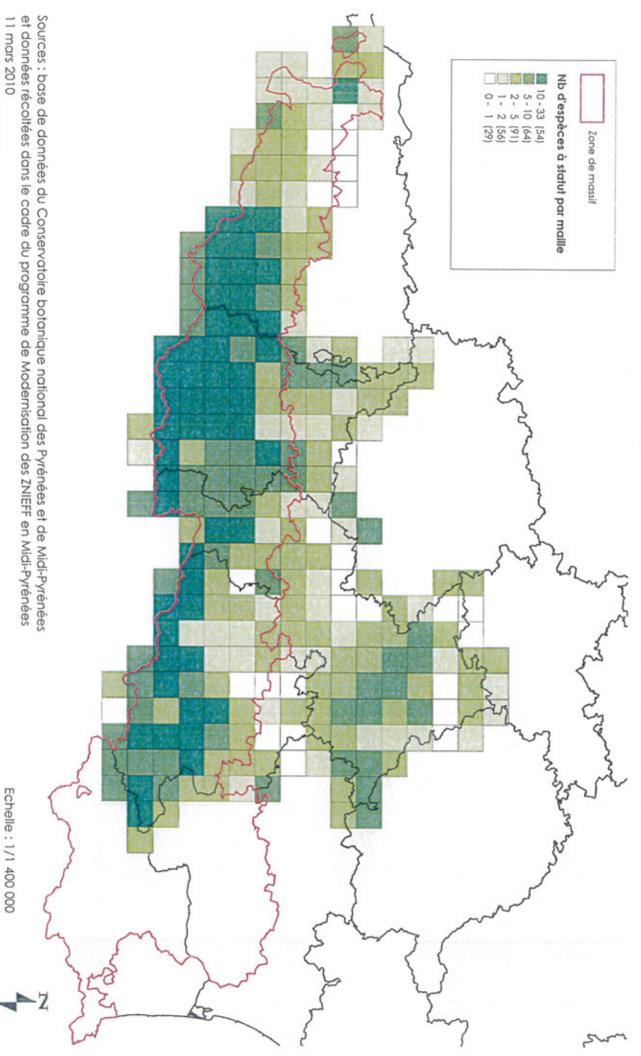
	Т			
Carex ornithopoda Willd. ssp.				
ornithopodioides (Hausm.) Nyman		-	140	
Carex pauciflora Lighft.			MP	
Carex punctata Gaudin			MP	
Cerastium pyrenaicum Gay			MP	
Cerinthe glabra Miller ssp. pyrenaica				
(Arvet-Touvet) Kerguélen			MP	
Cheilanthes acrostica (Balbis) Todaro			MP	
Chiliadenus saxatilis (Lam.) Brullo			MP	
Circaea alpina L. subsp. alpina			AQ	
Cirsium carniolicum Scop. ssp.				
rufescens (Ramond ex DC.) P. Fourn.			MP AQ	V
Cirsium glabrum DC.			MP AQ	
Cladium mariscus (L.) Pohl			MP	
Cochlearia pyrenaica DC. Corallorhiza trifida Chatel			MP	
			MP	
Crassula tillaea Lester-Garland		-	MP	
Cypripedium calceolus L.	II			
Cystopteris montana (Lam.) Desv.		-		
Daboecia cantabrica (Hudson) C.				
Koch		-		
Daphne cneorum L		-	64	
Delphinium verdunense Balbis		-	10	.,
Dianthus geminiflorus Loisel.  Dianthus superbus L.			AQ	V
Dianthus superbus L. ssp. superbus				
Diphasiastrum alpinum (L.) Holub				
Draba dubia Suter ssp. laevipes (DC.) BrBl.		- 1	MP	
Draba incana L.		-	IMIE	R
Drosera intermedia Hayne		ii ii		
Drosera rotundifolia L.		"		
Dryopteris aemula (Aiton) O. Kuntze		"		V
				V
Dryopteris submontana (Fraser-Jenkins & Jermy) Fraser-			MP AQ	
			1111713	
Echinospartum horridum (Vahl) Rothm.		1		
Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv.			MP	
•				
Endressia pyrenaica (Gay ex DC.) Gay			MP	
Ephedra major Host subsp. major			MP	
Epipactis microphylla (Ehrh.) Swartz			AQ	
Epipogium aphyllum Swartz		1		
Equisetum sylvaticum L.			MP	
Eriophorum gracile Koch ex Roth		I		
Eriophorum scheuchzeri Hoppe			MP	
Eriophorum vaginatum L.			MP	
Erodium glandulosum (Cav.) Willd.			MP	
Erodium manescavii Cosson		I		R
Erysimum incanum G. Kunze ssp.				
aurigeranum (Jeanb. & TimbLagr.) O.				
Bolòs & V			MP	R
Festuca altopyrenaica Fuente García				
& Ortúñez Rubio			AQ	

Festuca borderei (Hackel) K. Richter		MP	
Fritillaria meleagris L.			31
Gagea lutea (L.) Ker-Gawler subsp.			0.1
lutea	I		
Gagea soleirolii F.W. Schultz ex Mutel			
Galanthus nivalis L.	'		64
Genista florida L.		AQ	04
Gentiana clusii Perr. & Song. ssp.		// CX	
pyrenaica Vivant		MP	
Gentianella hypericifolia (Murb.) Pritchard		MP	
Geranium cinereum Cav. ssp.			
cinereum	I		
Geranium endressii Gay			E
Globularia cordifolia L.		MP	
Globularia gracilis Rouy & J. Richter		MP AQ	R
Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard		MP	
Halimium umbellatum (L.) Spach		MP	
riammon omboliatom (c.) spacin		IVII	
Hamatocaulis vernicosus (Mitt.) Heden. II			
Holandrea schottii (Besser ex DC.)			
Reduron, Charpin & Pimenov		MP	R
Hormathophylla macrocarpa (DC.) Küpfer	ı		
Hyacinthus orientalis L.		AQ	
Hydrocotyle vulgaris L.		09 31 65	
Hymenophyllum tunbrigense (L.) Sm.	I		V
Hypericum elodes L.		MP	
Hypericum montanum L.		AQ	
Iberis bernardiana Godron & Gren.		MP AQ	R
Iberis carnosa Willd.		MP AQ	
Iberis carnosa Willd.		MP	
Iris graminea L.	I		E
Iris xiphium L.	1		
Isoëtes echinospora Durieu	I		
Isoëtes Iacustris L.	I I		
Juncus pyrenaeus TimbLagr. & Jeanb.	l l		
Juncus squarrosus L.		AQ	
Juniperus oxycedrus L. ssp.			
macrocarpa (Sm.) Ball		MP	
Juniperus thurifera L.		MP	
Jurinea humilis (Desf.) DC.	1		V
Kobresia simpliciuscula (Wahlenb.)			
Mackenzie		MP	V
Lactuca perennis L.		AQ	
Legousia scabra (Lowe) Gamisans	I		E
Leucanthemum maximum (Ramond) DC.		AQ	
Leuzea conifera (L.) DC.			31
Linum austriacum L. ssp. collinum		10	
(Boiss.) Nyman		AQ	
Listera cordata (L.) R. Br.		MP	

Lith con consum a cost on!! Do not be see		T.		
Lithospermum gastonii Bentham				
Littorella uniflora (L.) Ascherson		!		
Luronium natans (L.) Rafin.	II			
Lycopodiella inundata (L.) Holub		I		R
Lycopodium annotinum L.			MP	
Lycopodium clavatum L.			AQ	
Lysimachia ephemerum L.		1		
Marsilea quadrifolia L.	II IV	1		V
Minuartia cerastiifolia (Ramond ex DC.)				
Graebner			MP	
Myosotis corsicana (Fiori) Grau ssp. pyrenaearum S. Blaise & Kerguélen			LUD	
Narthecium ossifragum (L.) Hudson		-	MP	
Nigella arvensis L.			AQ	
		ļ		V
Nigella gallica Jordan				V
Noccaea caerulescens (J. & C. Presl) F.K. Meyer			AQ	
Nothobartsia spicata (Ramond) Bolliger		+	AQ	
& Molau		l <sub>E</sub>		
Nuphar lutea (L.) Sm.		-	09 31 65	
Ophioglossum azoricum C. Presl		1	0.00	V
Ophrys ciliata Biv.		i		v
Orchis coriophora L.		i		
Orchis coriophora L. ssp. fragrans		<u> </u>		
(Pollini) K. Richter [1890]		ı		
Orchis coriophora L. ssp. martrinii (Timb.				
Lagr.) Nyman		I		
Orchis langei K. Richter			MP	
Osmunda regalis L.			31	
Papaver aurantiacum Loisel, [1809]			MP	
Papaver lapeyrousianum Greuter &				
Burdet ssp. endressii (Ascherson)			2000000	
Greuter & Burdet			MP	
Parentucellia latifolia (L.) Caruel			MP	
Pedicularis rosea Wulfen			MP	
Petrocoptis pyrenaica (J.P. Bergeret) A.				
Braun ex Walp			MP	
Peucedanum schottii Besser ex DC.				R
Phyllodoce caerulea (L.) Bab.		I		R
Pimpinella siifolia Leresche		I		R
Pinguicula longifolia Ramond ex DC.				
ssp. longifolia			MP	
Pinguicula lusitanica L.			MP	
Plantago monosperma Pourret			MP	
Poa glauca Vahl				R
Polemonium caeruleum L.		11		
Polystichum braunii (Spenner) Fée		II		V
Potamogeton praelongus Wulfen				V
Potentilla fruticosa L.		1		-
Potentilla palustris (L.) Scop.			9	
Prunus Iusitanica L.		1	· ·	V
Pulsatilla vulgaris Miller			AQ	
Ranunculus gramineus L.		1	09 31 65	
Ranunculus omiophyllus Ten.			AQ	
Ranunculus ophioglossifolius Vill.		1	- 104	
Ribes rubrum L.		<del> </del>	AQ	
4			1104	

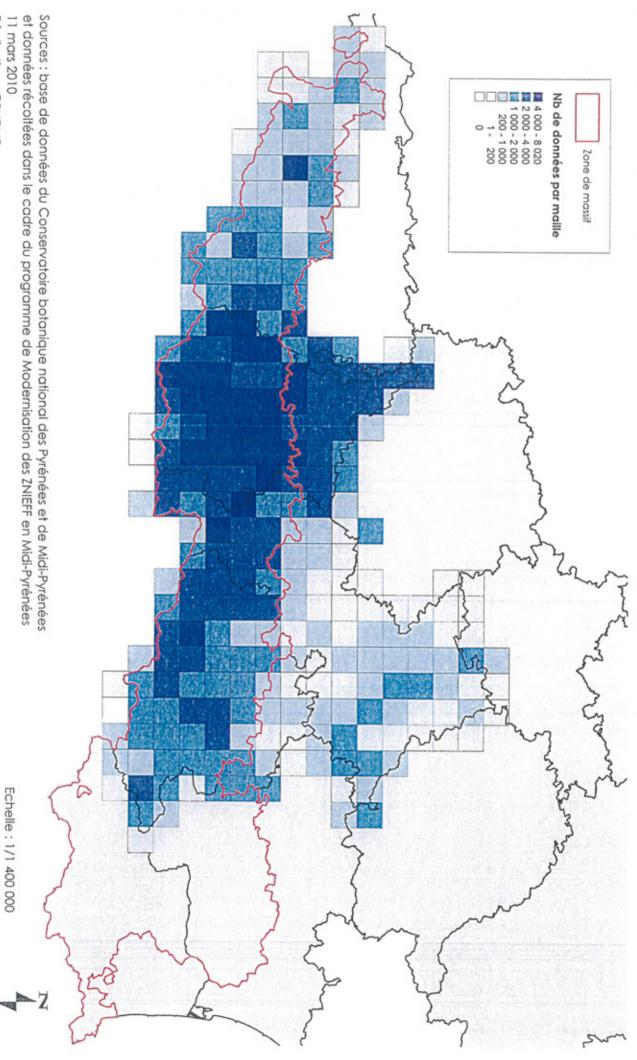
Rumex aquitanicus Rech. fil.			AQ	V
Salix breviserrata B. Flod.		1		
Salix daphnoides Vill.			MP	
Salix Iapponum L.		1		
Salvia lavandulifolia Vahl ssp. gallica				
Lippert			MP	
Saponaria bellidifolia Sm.		ı		V
Saponaria caespitosa DC.			MP	
Saxifraga cotyledon L.			MP	
Saxifraga media Gouan			MP	
Saxifraga pubescens Pourret ssp.				
iratiana (F.W. Schultz) Engler & Irmscher			MP	
Saxifraga pubescens Pourret ssp.				
pubescens			MP	
Scheuchzeria palustris L.		I		
Scilla hyacinthoides L.		I		
Scrophularia pyrenaica Bentham		I		
Sedum sediforme (Jacq.) Pau			AQ	
Senecio bayonnensis Boiss.		I		V
Senecio leucophyllus DC.			MP	
Serapias cordigera L.			MP	
Seseli nanum Dufour			MP	
Soldanella villosa Darracq	II IV	I		V
Spiranthes aestivalis (Poiret) L.C.M.				
Richard	IV	l l		
Stegnogramma pozoi (Lag.) Iwatsuki				E
Siegriogramma pozor (Eag.) Iwaisoki				L .
Stemmacantha centauroides (L.) Dittr.			AQ	
Streptopus amplexifolius (L.) DC.			AQ	
Subularia aquatica L.			MP	R
Thalictrum flavum L.			MP	— I"
Thalictrum macrocarpum Gren.			MP	
Thalictrum tuberosum L.			MP	
Thelypteris palustris Schott			MP	
Thymelaea ruizii Loscos ex Casav.		I		V
Thymelaea tinctoria (Pourret) Endl. ssp.				
nivalis (Ramond) Nyman			MP	
Trichomanes speciosum Willd.	II IV	ı		E
Triglochin palustre L.			MP	
Tulipa clusiana DC.		I		E
Utricularia minor L.			MP	
Utricularia vulgaris L.			MP	
Vaccinium microcarpum (Turcz. ex				
Rupr.) Schmalh.			MP	
Vaccinium vitis-idaea L.			MP	
Vicia argentea Lapeyr.		I		V
Viola diversifolia (Ging.) W. Becker			MP	
Woodsia alpina (Bolton) S.F. Gray	-A. 6572 - TEXAS - TEXAS		AQ	

# Nombre d'espèces protégées ou menacées par maille de 10x10 km



Réalisation : CBNPMP

# Nombre de données flore par maille de 10x10 km



Réalisation : CBNPMP

## Commentaires concernant les cartes d'état de la connaissance de la flore des Pyrénées de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine produites par le CBNPMP en février 2010.

Les deux cartes proposées illustrent deux aspects complémentaires de la connaissance de la flore des Pyrénées centro-occidentales françaises à partir du jeu de données rassemblées dans la base de données du CBN et dans la base de données constituée pour la modernisation des ZNIEFF de Midi-Pyrénées: l'état de la connaissance générale disponible (carte 1), qui donne un indicateur de la pression d'observation, et l'état de la connaissance sur les plantes à statut de protection, rareté ou menaces.

## <u>Carte 1 :</u> État de la connaissance générale disponible : nombre de données cartographiées par maille de 10 x 10 km.

La répartition actuelle des données est très hétérogène. La quantité de données disponibles pour 100 km² sur le département des Hautes-Pyrénées peut représenter un état de référence de la connaissance générale produite dans le cadre de l'inventaire général de la flore vasculaire mené par le CBNPMP. En effet, ce département a été soumis de façon systématique au protocole d'inventaire établi par le CBNPMP. On voit qu'on obtient un nombre de données par 100 km² supérieur à 2000 et dépassant fréquemment 4000.

Sur les autres départements pyrénéens traités, la connaissance disponible en base de données et cartographiée est nettement moindre. L'ouest des Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques) commence à être couvert suite au démarrage de l'inventaire général en 2009 sur cette partie du massif. Les Pyrénées d'Ariège et de Haute-Garonne sont couvertes plus inégalement, en fonction de différents programme de connaissance qui y ont eut lieu (états des lieux Natura 2000, relevés de catalogues de stations forestières, relevés de correspondants, travail d'inventaire spécifique mené par le CBNPMP en partenariat avec le PNR Ariège, modernisation des ZNIEFF...). L'inventaire général de la flore mené par le CBNPMP y sera débuté ultérieurement afin d'homogénéiser le jeu de données sur le standard des Hautes-Pyrénées.

## <u>Carte 2</u>: État de la connaissance sur les plantes protégées, rares ou menacées : nombre d'espèces cartographiées par maille de 10 x 10 km.

Les inventaires ciblés sur les espèces à statut de protection, de rareté ou de menace ont débuté en 2000 et se sont poursuivi avec un effort constant jusqu'à ce jour. Ils ont toutefois concernés jusqu'en 2005 une liste de taxons restreinte à la liste nationale de plantes protégées, la liste de l'Annexe I de la convention de Berne concordante avec celles des annexes II et IV de la Directive habitat. On peut considérer disposer d'un état des lieux assez complet pour ces taxons pour les Pyrénées centro-occidentales, même si la connaissance peut encore aujourd'hui être améliorée, comme nous l'indique la découverte (ou re-découverte) régulière de nouvelles localités.

Les recherches ciblées sur les listes régionales et sur la liste rouge préliminaire de Midi-Pyrénées sont plus récentes. Un travail de fond de recherche bibliographique, d'herbiers, d'animation de réseau de correspondants reste à faire pour améliorer la connaissance sur la répartition de ces plantes.

Cet état de la connaissance a permis d'ores et déjà d'orienter les actions sur certaines espèces avec des interventions de suivi et de conservation dans la nature pour les populations les plus menacées, des récoltes de graines, des plans d'action de niveau local (Genévrier thurifère) ou national (Aster des Pyrénées).

L'approche sera être complétée prochainement par le croisement avec l'évaluation produite par la Fédération des CBN pour la préparation de la liste rouge de la flore vasculaire métropolitaine sur la base des critères établis par l'UICN. Les plantes protégées, rares ou menacées au niveau national ainsi que les plantes endémiques ou subendémiques de France (dont les endémiques pyrénéennes) ont été évaluées, ce qui permettra d'affiner la cartographie des enjeux et prioriser les actions de conservation.

Les espèces menacées faisant l'objet d'un plan national d'actions :

and and and	and a colon of the							
		Convention de Barne	Convention de Bonn	Directive HFF	Liste rouge	Liste ronge	Liste rouge	
Groupe	Espèces	Convention de Berne	Collection of Donn	Directive Oiseaux	UICN	- San - Acces		Statut de protection nationale
		(Annexe)	(Annexe)	(Annexe)	mondiale	UICN européenne	nationale	
,	Le Vautour perenoptère (Neophron perenopterus)			-	EN		EN	Ап. 3 АМ 29/10/2009
	Le Gypaète barbu (Gypaetus barbatus)		=	-	CC		EN	Ап. 3 АМ 29/10/2009
Oiseaux	Le Milan royal (Milvus milvus)		=	1	TN		ΛΛ	Art. 3 AM 29/10/2009
	Le Grand Tétras (Tetrao urogallus aquitanicus) – stratégie nationale à décliner		I	1-11.2-111.2	C		ΛΩ	Chassable dans les Pyrénées
	La Chouette chevêche (Athene noctua)				TC	,	C	Art. 3 AM 29/10/2009
Mammifères	Le Desman des Pyrénées (Galemys pyrenaicus)	Н	-	VI-II	VU	NT	TN	Art. 2 AM 23/04/2007
	La Loutre d'Europe (Lutra lutra)	П		VI-II	TN	NT	CC	Ап. 2 АМ 23/04/2007
	Les Chauves-souris :							
	Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	П	П	II+IV	IC	NT	TC	Ап. 2 АМ 23/04/2007
	Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)	П	П	II+IV	TC	NT	TN	Ап. 2 АМ 23/04/2007
	Rhinolophe euryale (Rhinolophus euryale)	п	п	II+IV	TN	VU	ŢN	Art. 2 AM 23/04/2007
	Murin de Daubenton (Myotis	=	ш	IV	IC	CC	CC	Art. 2 AM 23/04/2007

		a di salah	and of motions	Directive HFF	Liste rouge	I jeto recordo	lieta romaa	
Groupe	Espèces	Convention de Berne	Convention de Boun	Directive Oiseaux	UICN	agnorance NOIL	agnorate rough	Statut de protection nationale
		(Annexe)	(Annexe)	(Annexe)	mondiale	OICA europeenne	папопаге	
	daubentonii)							
	Murin à moustaches (Myotis mystacinus)	=	=	N	DT.	IC	27	Ап. 2 АМ 23/04/2007
	Murin d'Alcathoe (Myotis alcathoe)	/	/	IV	QQ	DD	27	Art. 2 AM 23/04/2007
	Murin de Bechstein (Myotis bechsteinti)	=	=	II+IV	TN	VU	TN	Art. 2 AM 23/04/2007
	Murin de Natterer (Myotis natiereri)	Ш	=	IV	CC	TC	271	Art. 2 AM 23/04/2007
	Murin à oreilles échanerées (Myotis emarginatus)	н	=	II+IV	nc	IC	77	Art. 2 AM 23/04/2007
	Grand murin (Myotis myotis)	Ш		II+IV	CC	LC	27	Art. 2 AM 23/04/2007
	Petit murin (Myotis blythii)	П	=	N+IV	CC	TN	NT	Art. 2 AM 23/04/2007
	Noctule commune (Nycialus noctula)	П	Ш	IV	CC	ПС	IN	Art. 2 AM 23/04/2007
	Noctule de Leisler (Nyctalus leisleri)	П	ш	IV	CC	TC	NT	Art. 2 AM 23/04/2007
	Grande Noctule (Nyctalus lasiopterus)	Ш	=	IV	TN	DD	DD	Art. 2 AM 23/04/2007
	Sérotine commune (Eptesicus serotinus)	=	п	IV	гс	ГС	TC	Ап. 2 АМ 23/04/2007
	Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)	П	п	IV	IC	TC	C	Ап. 2 АМ 23/04/2007
	Pipistrelle pygmée (Pipistrellus pygmaeus)	,	,	IV	IC	ГС	C	Art. 2 AM 23/04/2007

		Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive HFF	Liste rouge	Liste rouge	Liste rouge	Statut de protection
Groupe	Espèces	(Annexe)	(Annexe)	Directive Oiseaux (Annexe)	UICN	UICN européenne	nationale	nationale
	Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii)	=	=	N	CC	271	DD	Art. 2 AM 23/04/2007
	Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii)	=	=	IV	CC	271	27	Ап. 2 АМ 23/04/2007
	Vespère de Savi (Hypsugo savii)	=	=	2	CC	CC	CC	Ап. 2 АМ 23/04/2007
	Oreillard roux (Plecotus auritus)	=	=	2	CC	271	CC	Ап. 2 АМ 23/04/2007
	Oreillard gris (Plecotus austriacus)	=	=	2.	CC	CC	C	Art. 2 AM 23/04/2007
	Oreillard montagnard (Plecotus macrobullaris)	,	/	N	CC	ŢN	QQ	Art. 2 AM 23/04/2007
	Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)	=	ш	II+IV	TN	ΛΛ	CC	Ап. 2 АМ 23/04/2007
	Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)	=	=	II+IV	Ľ	ħ	ΩΛ	Art. 2 AM 23/04/2007
	Molosse de Cestoni (Tadarida teniotis)	=	п	N	CC	IC	CC	Art. 2 AM 23/04/2007
	L'Ours Brun (Ursus Arctos)		,	VI-II	CC	LC/ NT (25)	CR	Art. 2 AM 23/04/2007
	Les Maculinea : Maculinea arion	=		2		ä	R	Maculinea arion, : Art.2 AM 23/04/2007
Lépidoptères (Papillons)	Maculinea alcon alcon Maculinea alcon rebeli					Maculinea alcon: LC/NT (27)	EN	Manufinos aloss Ast
					VU			3AM 23/04/2007

		Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive HFF	Liste rouge	Liste rouge	Liste rouge	Statut de protection
Groupe	Espèces	(Annexe)	(Annexe)	Directive Oiseaux (Annexe)	UICN	UICN européenne	nationale	nationale
	Les Odonates du plan national d'action dont 8 espèces présentes sur les Pyrénées :							
	Leucorrhinia albifrons	=		≥	CC	LC/NT (27)	B	Art.2 AM 23/04/2007
	Leucorrhinia caudalis	=		≥	CC	LC/NT (27)	B	Art.2 AM 23/04/2007
Odonates (Libellules)	Oxygastra curtisti	=		VI-II	ŢN	ŢN	ΛΛ	Art.2 AM 23/04/2007
	Coenagrion mercuriale	=	,	Ш	ΤN	Į.		Art.3 AM 23/04/2007
	Coenagrion caerulescens					TN		Art.2 AM 23/04/2007
	Sympetrum depressiusculum,					ΩΛ		
	Macromia splendens	Ш		VI-II	ΛΩ	ΩΛ	QQ	Art.2 AM 23/04/2007
	Gomphus graslinii	=		VI-II	LN .	ŢN	ΩΛ	Art.2 AM 23/04/2007

Les espèces à statut de protection et à fort enjeu de protection dans le massif pyrénéen:

Statut Statut de protection liste rouge nationale	DI	NT pour Pyrénées	TC
 Liste rouge UICN européenne			
Liste rouge UICN mondiale	C	C	CC
Directive HFF Directive oiseaux	-	II.1 et III.2	1-111-111.1
Convention de Bonn			·
Convention de Berne		Ξ	Ħ
Espèces	La Chouette de Tengmalm (Aegolius funereus)	Le Lagopède alpin (Lagopus muta)	La Perdix grise de montagne (Perdix perdix
Groupe		Oiscaux	

Groupe	Espèces	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive HFF Directive oiseaux	Liste rouge UICN mondiale	Liste rouge UICN européenne	Statut liste rouge nationale	Statut de protection nationale
	hispaniensis)							
	L'Euprocte des Pyrénées (Calorriton asper)	Ш		IV	TN	TN	TN	
Amphilotens	La Grenouille des Pyrénées (Rana pyrenaica)	H			EN	EN	R	
	Le Cuivré de La bistorte (Lycaena helleia)			VI-II		EN/LC(27)	E	Art. 2 AM 23/04/2007
	Le Fadet des laîches (Coenonympha oedippus)	Ξ		VI-II	LR/nt	EN/LC(27)	EN	Ап. 2 АМ 23/04/2007
Lépidoptères	L'Apollon (Parnassius apollo)	П		IV	ΛΩ	NT	EN	Art. 2 AM 23/04/2007
	Le Semi-Apollon (Parnassius mnemosyne)	ш		IV	,	NT/LC(27)	ΩΛ	Art. 2 AM 23/04/2007
	Le Nacré de la bistorte (Boloria eunomia)					CC	٠,	
	Le Lézard montagnard du Val d'Aran (Iberolacerta aranica)					EN	R	
Reptiles	Le Lézard montagnard du pic d'Estat (Iberolacerta aurelioi)					EN	CR	
	Le Lézard montagnard des Pyrénées (Iberolacerta bonnali)	Ш	-	II-IV	ŢV	NT	E	

# Les espèces endémiques à fort enjeu en termes de responsabilité nationale :

	•	Convention Convention	Convention	adil missing	Liste rouge	Liste rouge UICN	Statut liste rouge	Ctatut de mentention mationale
Groupe	Espèces	de Berne	de Bonn	Directive HFF	UICN mondiale	européenne	nationale	Statut de protection nationale
	L'Azuré de l'androsace (Agriades pyrenaicus)				,	LC	,	,
	La Zygène de Barèges ou la Zygène du panicaut bleu (Zygaena contaminei)		15			,	,	
Lépidoptères	La Zygène de Gavamie (Zygaena anthyllidis)					,		
	Le Moiré cantabrique (Erebia lefebvrei)					LC		
	Le Moiré pyrénéen (Erebia gorgone)			,		CC		

# Catégories UICN pour la Liste rouge

CR: En danger critique d'extinction

EN: En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA: Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale) NE: Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

## Sources:

Conventions, Directives

Liste rouge mondiale UICN (2009)

Listes rouges européennes : amphibiens (2009), lépidoptères (2010), odonates (2010), mammifères (2007), reptiles (2009)

Listes rouges nationales: oiseaux nicheurs (2008), mammifères (2009), reptiles-amphibiens (2009)



# Modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées

soumises à un Plan National d'Action Indice de présence des espèces sur le Massif des Pyrénées

Données collèctées dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF





## Limites administratives Légende

Région Midi-Pyrénées

Massif Des Pyrénées

# Indice de présence d'espèces PNA

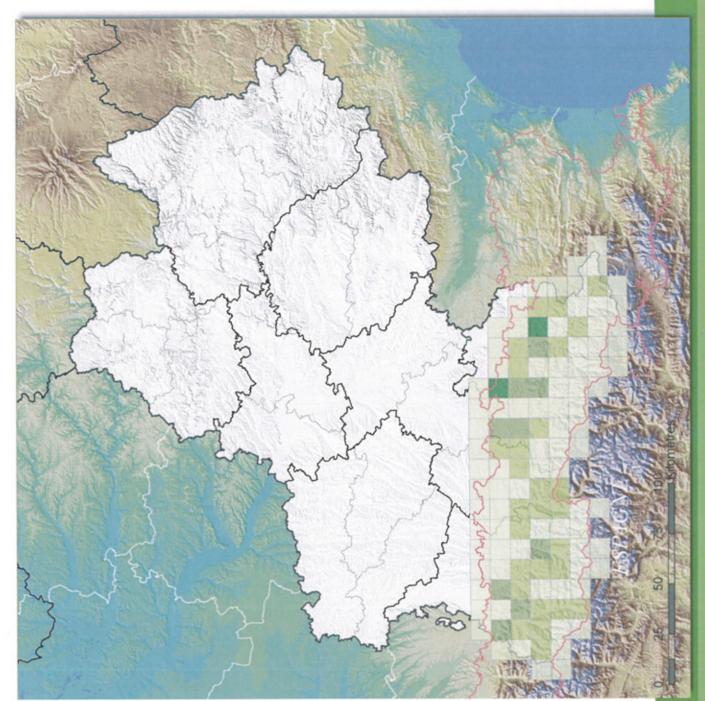
0 - 5 espèces observées

6 - 10 espèces observées

11 - 15 espèces observées

16 - 20 espèces observées









# Modernisation des ZNIEFF

# Carte des Znieffs Modernisées en Midi-Pyrénées

ces contours sont susceptibles d'évoluer (en cours de validation) Document de travail





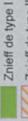


# Limites administratives Légende

Région Midi-Pyrénées

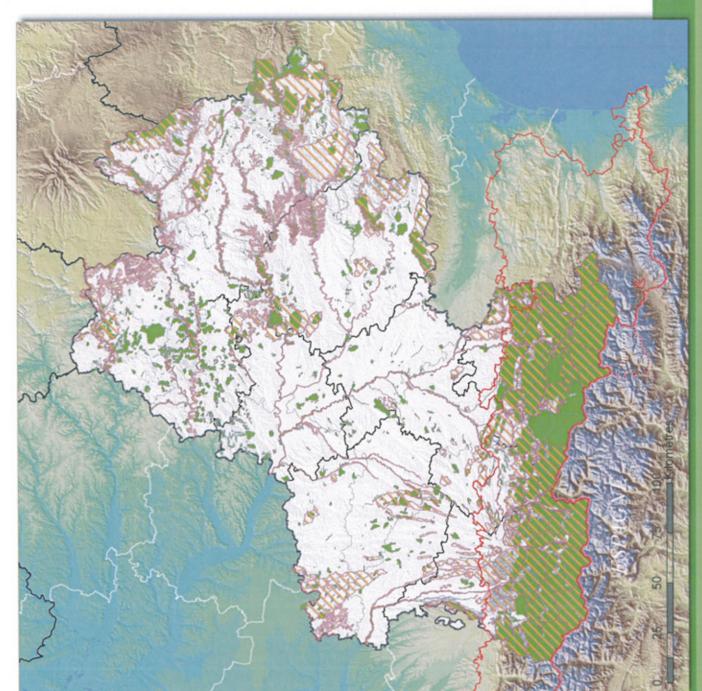
Massif Des Pyrénées

Contours des Znieffs modernisées



Znieff de type II





## Modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), à été mis en place dans les années 1980 par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) sous l'égide du Ministère chargé de l'environnement utilisé par l'ensemble des acteurs de l'espace : élus, aménageurs, services de l'Etat, bureaux d'études, associations ...

Le programme de modernisation des ZNIEFF constitue l'un des piliers de l'inventaire national du patrimoine naturel. Outil de connaissances et d'alerte, il permet d'appréhender les enjeux en terme de patrimoine naturel du territoire régional et de faciliter ainsi leur prise en compte, notamment dans l'aménagement du territoire.

Ainsi, l'inventaire des ZNIEFF poursuit 3 objectifs :

- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel national
- Constituer une base scientifique majeure de la politique nationale de protection de la nature
- Disposer d'une base de connaissances accessibles à tous pour améliorer la prise en compte des espaces naturels dans les projets d'aménagement

## On distingue 2 types de ZNIEFF

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie limitée, identifiés comme contenant des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2, grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais présentant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Depuis l'élaboration du premier inventaire, les connaissances naturalistes et scientifiques ont progressé. Les territoires ont été modifiés que ce soit naturellement ou sous l'effet du changement des pratiques agricoles ou forestières, de l'urbanisation ou des nouvelles infrastructures. De même, la perception des milieux naturels par les acteurs de l'environnement a nettement évolué. Conscient de la nécessité d'une meilleure connaissance et prise en compte des richesses naturelles, le Ministère chargé de l'environnement a engagé depuis 1995 une modernisation de l'inventaire ZNIEFF.

Par ailleurs, la demande d'information sur les milieux naturels est de plus en plus exigeante en terme de fiabilité et de précision des données. Au delà d'une simple mise à jour des connaissances, cette modernisation a été mise en oeuvre selon une méthodologie reposant sur 3 principes :

- une justification scientifique des ZNIEFF par la présence d'habitats et/ou espèces déterminantes basée sur une connaissance actualisée,
- une harmonisation et une standardisation de l'information,
- une transparence dans l'élaboration et le contenu de l'inventaire.

La très grande richesse de la faune et de la flore (avec notamment la présence de nombreuses espèces endémiques) et la répartition homogène des données sur les Pyrénées a conduit, en 2ème génération, à proposer des ZNIEFF de type I de plus grandes surfaces issues de la fusion et de l'agrandissement des ZNIEFF de 1ère génération. Il y a donc moins de ZNIEFF mais de plus grande superficie. Les ZNIEFF de 2ème génération couvrent ainsi la quasi-totalité de la chaîne : 84% en types I ou II.

## Evolution de la surface en ZNIEFF suite à la phase de modernisation en Midi-Pyrénées, sur le massif des Pyrénées

## Midi-Pyrénées :

	1 <sup>ère</sup> génération	2 <sup>ème</sup> génération
ZNIEFF de type I	605 462 ha soit 13,3% de la région	984 535 ha soit 21,6% de la région
ZNIEFF de type I ou II	1 194 928 ha soit 26,2% de la région	162 0811 ha soit 35,5% de la région

## Massif des Pyrénées :

	1 ère génération 2°	<sup>èine</sup> génération
ZNIEFF de type I	415 100 ha soit 48,8% du massif 60	03 000 ha soit 70,8% du massif
ZNIEFF de type I ou II	684 000 ha soit 80,3% du massif 7	13 600 ha soit 83,8% du massif

A l'échelle de la région Midi-Pyrénées, les ZNIEFF 2ème génération (type I ou II) du Massif Pyrénéen représentent plus de 44% de la surface totale désignée en tant que tel, alors que le territoire du massif représente au plus 18,8 % de la superficie régionale.

Le découpage des zones se fait au cas par cas suivant une approche massif ou vallée. Par conséquent, les limites des ZNIEFF suivent le plus souvent les cours d'eau de fond de vallée ou les crêtes. Une même ZNIEFF peut, par ailleurs, englober plusieurs massifs ou plusieurs vallées. Sont exclues des ZNIEFF les zones anthropisées, en général en fond de vallées entre deux ZNIEFF « massifs ». Actuellement la majorité des ZNIEFF présentes sur le massif a été validée par le CSRPN de Midi-Pyrénées. Ainsi nous pouvons compter :

170 ZNIEFF de type I validées sur les 187 ZNIEFF de type I

46 ZNIEFF de type II validées sur les 50 ZNIEFF de type II.

## Indice de présence des espèces soumises à un Plan National d'Action sur le Massif des Pyrénées

Selon les informations issues des données collectées dans le cadre du programme de modernisation des Znieffs, les espèces traitées sont les suivantes :

Loutre d'Europe

Desman des Pyrénées Balbuzard pêcheur Gypaète barbu

Vautour percnoptère

Milan royal

Chouette chevêche Autour des palombes

Grand Tétras

Lézards des Pyrénées

Lézard ocellé Pies grièches Chiroptères Naïades

Odonates Maculinea Lutra lutra (Linnaeus, 1758)

Galemys pyrenaicus (E. Geoffroy, 1811) Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758) Gypaetus barbatus (Linnaeus, 1758) Neophron percnopterus (Linnaeus, 1758)

Milvus milvus (Linnaeus, 1758)

Glaucidium passerinum (Linnaeus, 1758)

Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758) Tetrao urogallus Linnaeus, 1758 Iberolacerta bonnali (Lantz, 1927) Timon lepidus (Daudin, 1802)





## Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'eau\_et de la biodiversité

Circulaire DEB/PEVM nº 09-04 du 8 septembre 2009 relative au programme de réalisation de nouveaux plans nationaux d'actions en 2010 et compléments méthodologiques à la circulaire du 3 octobre 2008

NOR: DEVN0921057C

(Texte non paru au Journal officiel)

## Références :

Stratégie nationale pour la biodiversité ; plan d'action patrimoine naturel, novembre 2005 ; Articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ;

Guide interprétatif de la directive « Habitat » 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (art. 12 et 16);

Circulaire DEB/PVEM n° 08-04 du 13 août 2008 relative au programme de réalisation de nouveaux plans nationaux de restauration en 2009 ;

Circulaire DEB/PVEM nº 08-07 du 3 octobre 2008 relative aux éléments de cadrage, d'organisation et de méthodologie pour la conduite des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées.

## Pièces jointes:

Annexe I. – Liste des plans d'actions, des plans nationaux d'actions et des stratégies nationales.

Annexe II. - Tableau de suivi des plans nationaux d'actions au 1er juin 2009.

Annexe III. - Cahier des charges type pour l'élaboration d'un plan national d'action.

Annexe IV. – Eléments d'information relatifs à l'élaboration d'une brochure de présentation d'un plan national d'actions.

Annexe V. - Indicateurs pour la constitution d'un rapport annuel sur les plans nationaux d'actions.

Annexe VI. – Liste des référents et autres intervenants « Plans nationaux d'actions » dans les DIREN/DREAL.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat à Mesdames et Messieurs les préfets.

## PLAN DE DIFFUSION

POUR EXÉCUTION	POUR INFORMATION
Préfets de région	CGEDD1 ex. Office national des forêts1 ex. Office national de la chasse et de la faune sauvage1 ex.





La présente circulaire a pour objet de faire le point de la situation des plans nationaux d'action conduits pour la préservation des espèces animales et végétales sauvages, de préciser les espèces au bénéfice desquelles des plans nationaux d'actions seront mis en œuvre en 2010 et de vous informer des modifications apportées à la circulaire n° 08-07 du 3 octobre 2008.

## I. - PLANS EXISTANT AU 1er JUIN 2009

Vous trouverez aux annexes I et II, deux tableaux présentant la situation des plans nationaux d'action :

- un premier tableau qui liste ces plans espèce par espèce;

un second tableau de suivi des plans au 1<sup>er</sup> juin 2009 qui présente la situation des plans et stratégies en fonction des groupes d'espèces et de leur état d'avancement.

Il apparaît ainsi que 55 plans sont en cours dont 38 en cours de rédaction, 15 en cours, de mise en œuvre et 2 en évaluation.

## II. - PROGRAMMATION 2010

Conformément aux éléments de méthodologie et de calendrier précisés dans la circulaire du 3 octobre 2008 relative aux plans nationaux d'actions, vous trouverez ci-après la liste des espèces retenues par le MEEDDM/DEB pour faire l'objet d'un plan national d'actions en 2010.

## 1. Les espèces « Grenelle »

En 2008 et pour répondre aux priorités issues du Grenelle de l'environnement, 15 espèces ont été retenues par le MEEDDM dans la liste des 42 espèces de la liste de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) des espèces en danger critique d'extinction au niveau mondial pour lesquelles un plan national d'action est apparu nécessaire.

Sur ces 15 espèces, des plans ont été lancés pour 9 d'entre elles, dont 2 en 2008 et 7 en 2009 (voir

annexe II).

Il reste 6 plans à lancer en 2010 pour les espèces suivantes :

- Lantzia carinata : espèce de mollusque de La Réunion, mollusque vivant dans des eaux calmes ;

- Centranthus trinervis: espèce de France métropolitaine, endémique de la Corse, de la famille de la valériane;
- Biscutella rotgesii: espèce de France métropolitaine présente en Haute-Corse, de la famille du chou;
- Acanthophoenix rubra: espèce de palmier de La Réunion, présente dans les forêts hygrophiles de basse altitude;
- Bryopteris gaudichaudii: espèce endémique de l'île de La Réunion, présente dans les forêts tropicales humides;
- Poupartia borbonica: espèce d'arbre endémique de La Réunion, famille du pistachier, présente dans la forêt semi-sèche de la côte sous le vent.

Ces six espèces étant présentes exclusivement en Corse et à La Réunion, il est demandé à la DREAL de Corse et la DIREN de La Réunion d'assurer la coordination de ces plans et de prévoir les budgets nécessaires dans leur BOP régional.

## 2. Les autres espèces menacées sur le territoire national

L'année 2010 sera marquée par un ralentissement de la montée en puissance du nombre de plans, en raison, d'une part, de la charge importante pour les DIREN/DREAL liée à la mise en œuvre des plans dans leur région, et, d'autre part, de la nécessité de disposer d'une vision à plus long terme de la programmation.

Ainsi cinq nouveaux plans nationaux d'action seront initiés en 2010 :

## Faune:

- l'apron du Rhône (poisson), pour lequel un plan doit être mis en œuvre compte tenu de situation critique de l'espèce et des contentieux engagés;
- le phelsuma à La Réunion (reptile).

Il est demandé à la DREAL Rhône-Alpes et à la DIREN de La Réunion d'assurer la coordination de ces plans et de prévoir les budgets nécessaires dans leur BOP régional.

## Flore:

- Typha minima, espèce présente dans l'est de la France;

- Euphorbia peplis, espèce présente en Corse, sur le littoral Atlantique, en Languedoc-Roussillon et en PACA;
- une espèce en Guadeloupe et en Martinique (sera déterminée ultérieurement).

Pour les deux premières espèces, en fonction de la présence de l'espèce sur votre territoire, je vous demande de faire connaître votre candidature pour la coordination de ces plans.



## III. - COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES À LA CIRCULAIRE DU 3 OCTOBRE 2008

## 1. Le cahier des charges pour l'élaboration du plan

Le cahier des charges figurant dans la circulaire du 3 octobre 2008 est modifié pour tenir compte de la nécessité d'apporter des précisions ou des modifications sur certains points qui concernent :

- la prise en compte, par le prestataire en charge de la rédaction du plan national d'actions, de l'évaluation du plan précédent dans le cas du renouvellement d'un plan. La DIREN/DREAL devra mettre à disposition du prestataire cette évaluation;
- un ajustement du déroulement de la rédaction d'un plan, conformément aux éléments discutés lors de la réunion du réseau des plans nationaux d'actions le 24 mars 2009. Plusieurs points ont été modifiés, notamment :
  - l'organisation de l'élaboration d'un plan en deux grandes phases : la phase d'élaboration et la phase de consultation;
  - la présentation du plan de consultation des acteurs concernés, au comité de suivi de l'élaboration du plan, avant la réalisation de cette consultation. Ce plan de consultation est toujours in fine validé par la DIREN/DREAL coordinatrice;
  - la présentation au comité de suivi de l'élaboration du plan, d'un plan complet, intégrant toutes les parties prévues (bilan des connaissances, stratégie sur le long terme, stratégie pour la durée du plan et fiches actions), avant sa diffusion aux acteurs concernés pour leur consultation :
  - le recueil de l'avis du comité de suivi de l'élaboration du plan sur le document, résultant de la consultation des acteurs concernés, et avant la consultation interministérielle;
- le rôle du comité de suivi de l'élaboration du plan;
- les éléments d'information relatifs à la mise en page du plan selon la maquette élaborée par la direction de la communication du MEEDDM;
- l'analyse de l'impact du changement climatique sur l'espèce (ou les espèces) concernée(s) par le plan, dans l'élaboration du bilan des connaissances;
- le lien entre le plan et les autres stratégies nationales des pays voisins ou les stratégies internationales ou communautaires comme les plans d'action européens, élaborés sous l'égide de la Commission européenne ou les plans d'action internationaux élaborés dans le cadre de conventions internationales comme la convention sur les espèces migratrices;
- la mise à disposition par la DIREN/DREAL coordinatrice pour le prestataire en charge de la rédaction du plan, de la liste des plans en cours de mise en œuvre ou en cours de rédaction. Ces éléments permettront au prestataire de faire le lien entre chaque fiche action proposée et ces autres plans;
- les limites du domaine d'action « communication », qui intègre désormais les actions relatives à l'animation ou à l'organisation du plan;
- la signature d'une convention entre la DIREN/DREAL coordinatrice et l'opérateur du plan, une fois le plan rédigé et l'opérateur désigné afin d'encadrer les missions de cet opérateur (rôle des différents acteurs d'un plan);
- l'ajout d'une précision quant au rôle du MEEDDM dans le financement d'un plan.

Le nouveau cahier des charges type est joint en annexe III. Il peut faire l'objet d'ajustements nécessaires en fonction des enjeux spécifiques à l'espèce (aux espèces), à l'étendue de sa répartition, du nombre d'espèces concernées...

## 2. La brochure d'accompagnement du plan

Les brochures de présentation des plans, outils de communication qui viennent en complément de ces plans, sont élaborées après la validation de ces derniers, dès la phase de rédaction achevée et en tout début de la phase de mise en œuvre des actions du plan (première année de mise en œuvre de ces actions). Une maquette a été conçue par la direction de la communication du MEEDDM, élaborée sous le logiciel InDesign et doit être transmise à l'opérateur du plan en charge de la mise en œuvre des actions. Les indications relatives à l'élaboration de cette brochure figurent en annexe IV.

## 3. Les indicateurs pour l'élaboration du rapport annuel sur les plans nationaux d'actions

Des indicateurs sont élaborés pour le rapport annuel prévu dans le cadre de la feuille de route qui vous a été adressée en mars 2009.

Une deuxième série d'indicateurs permettront à la DEB l'élaboration d'un rapport annuel détaillé sur les plans nationaux d'actions. Vous trouverez en annexe V la liste de ces indicateurs. Il est impératif que vous renseigniez ces indicateurs pour une transmission à la DEB le 1er novembre 2009.





## 4. Le réseau sur les plans nationaux d'actions

Ce réseau s'est réuni pour la première fois le 24 mars 2009.

Nous vous proposons une réunion annuelle des correspondants « plans nationaux d'actions ». Ces correspondants sont les référents désignés dans chaque DIREN/DREAL et par défaut les chefs de sevices aménagement, site, paysage et nature (ou équivalent suite à la réorganisation en DREAL). Vous trouverez en annexe VI la liste de ces correspondants identifiés à ce jour. Vous pouvez transmettre à mireille.celdran@developpement-durable.gouv.fr les modifications nécessaires à sa mise à jour.

Fait à Paris, le 8 septembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation : La directrice de l'eau et de la biodiversité, O. GAUTHIER



ANNEXE I

Liste des plans d'actions (PA), des plans nationaux d'actions (PNA) et des stratégies nationales (ST) (\* plan Grenelle)

Groupe d'espèces	Type de plan	Espèce(s)	Validation CNPN	Période d'application	Période DREAL coordinatrice d'application ou coordination DEB	Situation du plan
Multi-espèces (1)	PNA	Pollinisateurs	/	1	DEB	Elaboration programmée en 2009
	PNA	Liparis de Loesel	/	/	Nord Pas de Calais	En cours de rédaction
	PNA	Plantes messicoles	/	1	DEB	En cours de rédaction
	PNA	Luronium natans	,	1	He de France	En cours de rédaction
	PNA	Aster pyrenaeus	1	1	Midi - Pyrénées	En cours de rédaction
	PNA*	Zanthoxyllum etherophyllum	,	1	Réunion	En cours de rédaction
Plantes (11)	PNA*	Anchusa crispa	/	1	Corse	En cours de rédaction
	PNA	Astrocaryum minus	1	1	Guyane	En cours de rédaction
	PNA*	Bactris nancibaensis	/	1	Guyane	En cours de rédaction
	PNA*	Polyscias aemiliguineae	/	1	Réunion	En cours de rédaction
	PNA	Saxifraga hirculus	1	1	Franche - Comté	En cours de rédaction
	PNA	Eryngium viviparum	1	/	Bretagne	En cours de rédaction
	PNA	Loutre	/	1	Limousin	En cours de rédaction
	PNA	Vison d'Europe	déc-06	2007-2011	Aquitaine	En cours de mise en œuvre
	PNA	Chiroptères	oct-07	2008-2012	Franche Comté	En cours de mise en œuvre et déclinaison régionale
Mammiferes	PNA	Hamster commun	avr-06	2007-2011	Alsace	2nd plan en cours de mise en oeuvre
(8)	PNA	Ours	févr-06	2006-2009	Midi - Pyrénées	Evaluation à mi-parcours réalisée
	ST	Bouquetin	sept-99	2000-2015	DEB	En projet : Mise à jour de la stratègie et de la charte
	PNA	Desman des Pyrénées	,	1	Midi - Pyrénées	En cours de rédaction
	PA	Loup	2004	2004-2008	Rhône - Alpes	2nd plan en cours de mise en oeuvre



Groupe d'espèces	Type de plan	Espèce(s)	Validation	Période d'application	Période DREAL coordinatrice d'application ou coordination DEB	Situation du plan
	PNA	Outarde canepetière	nov-01	2002-2006	Poitou - Charente	2nd plan en cours de rédaction. Finalisation prévue fin 2009 (hors marché)
	PNA	Râle des genêts	nov-04	2005-2009	Pays de la Loire	En cours de mise en œuvre. Plan prolongé d'un an. Fin prévu en 2010
	PNA	Butor étoilé	mars-08	2008-2012	Basse Normandie	En cours de mise en œuvre
	PNA	Balbuzard pêcheur (2nd plan)	mars-08	2008-2012	Centre	2nd plan en cours de mise en œuvre (1er plan = 1999-2005)
	PNA	Gypaète barbu	1	/	Aquitaine	En cours de rédaction. Finalisation prévu fin 2009 (hors marché)
	PNA	Vautour moine	nov-03	2004-2008	Midi - Pyrénées	En cours de rédaction
	PNA	Vautour perenoptère	mars-02	2002-2006	Aquitaine	2nd plan en cours de rédaction
	PNA	Milan royal	mai-02	2002-2006	Champagne -Ardenne	2nd plan en cours de rédaction
	PNA	Aigle de Bonelli (2nd plan)	sept-04	2005-2009	Languedoc - Roussillon	2nd plan en cours de mise en œuvre (1er plan = 1999-2004)
Oiseaux (19)	PNA	Faucon crécerellette	mars-01	2001-2006	Languedoc - Roussillon	2nd plan en cours de rédaction. Finalisation fin 2009 (hors marché)
	PNA	Chouette chevêche	janv-01	2001-2007	DEB	Bilan technique programmé en 2009
	PNA	Autour des palombes	mai-03	2001-2007	Corse	Evaluation prévue en 2009
	PNA	Sittelle corse	janv-01	2001-2006	Corse	Evaluation en cours
	PNA	Goéland d'Audouin	sept-04	2005-2009	Corse	Evaluation prévue en 2010
	PNA	Phragmite aquatique	1	/	Bretagne	En cours de rédaction. Finalisation fin 2009 (marché)
	ST	Grand Tétras	1	/	DEB	En cours de rédaction. Finalisation début 2010 (marché)
	PNA	Pies-grièches	,	,	Lorraine	Elaboration programmée en 2009
	PNA	Ganga cata et Alouette calandre	,	,	PACA	Elaboration programmée en 2009
	PNA*	Pétrel de Bourbon (Pseudobulweria aterrima)	1	'	Réunion	Elaboration programmée en 2009





Groupe d'espèces	Type de plan	Espèce(s)	Validation	Période d'application	Période DREAL coordinatrice d'application ou coordination DEB	Situation du plan
	PNA	Vipère d'Orsini	juin-05	2006-2009	PACA	En cours de mise en ocuvre
	PNA*	Leptodactyllus falax	1	/	Martinique	En cours de rédaction
	PNA	Sonneur à ventre jaune	1	1	Lorraine	En cours de rédaction
	PNA	Emyde lépreuse	,	1	Languedoc - Roussillon	En cours de rédaction
Reptiles, Amphibiens	PNA	Iguane des petites Antilles	1	1	Martinique	En cours de rédaction
(10)	PNA	Tortue d'Hermann	1	/	PACA	En cours de rédaction
	PNA	Lézard Ocellé	1	1	Poitou - Charente	En cours de rédaction
	PNA	Crapaud vert	1	1	Lorraine	En cours de rédaction
	PNA	Pélobate brun	1	/	Lorraine	En cours de rédaction
	PNA	Cistude	1	/	Rhône - Alpes	En cours de rédaction
Faune marine (1)	PNA	Tortues marines	1	1	7	3 plans (1 Guyane validé par le CNPN et 2 Antilles françaises dont le plan général a été validé par le CNPN, les deux applications Martinique et Guadeloupe devant être finalisées fin 2009)
Poissons (1)	PNA	Esturgeon d'Europe	1	/	/	En cours de mise en œuvre dans le cadre d'un plan international
Mollusques	PNA*	Naïades	1	1	Centre	En cours de rédaction
(2)	PNA*	Helix ceratina	1	/	Corse	En cours de rédaction
Incorpose (3)	PNA	Odonates	1	1	Nord Pas de Calais	En cours de rédaction
Insectes (2)	PNA	Maculinea	1	/	Auvergne	En cours de rédaction
		Total Nb de plans = 55	,			Total Nb de plans Grenelle = 9



ANNEXE II

Tableau de suivi des plans nationaux d'actions au 01/06/2009

	PNA 2007 en cours	PNA 2008 nouveaux	PNA 2009 nouveaux	En cours de rédaction	En cours de mise en oeuvre	En cours d'évaluation	Non Renouvelés	TOTAL
oiseaux	14	1	4	=	9	2		19
mammiferes	5	3		2	9			8
amphibiens	0	5	2	7				7
reptiles	-	0	2	2	-			3
insectes	0	2		2				2
mollusques	0	1	1	2				2
Espèces marines	-				1			1
Flore	2	2	7	11				- 11
Multi-espèces	0							0
Pollinisateurs	0		1	1				1
Poissons	1				1			1
TOTAL	24	14	- 11	38	15	2	0	55